

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue dans la grande salle du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, le lundi 13 septembre 2021 à 22 h 40, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5.

Est absente :

- Murielle Lemelin, conseillère au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 août 2021 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière
 - a) Chœurs de l'Isle d'Orléans
8. Résolution - Appui au projet pilote de naturalisation des berges de la ZIP Québec-Chaudière-Appalaches ;
9. Adoption du second projet de règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme ;
11. Adoption du second projet de règlement numéro 021-173 Zonage ;
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 021-173 Zonage ;
13. Adoption du second projet de règlement numéro 021-174 Lotissement ;
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 021-174 Lotissement ;
15. Résolution autorisant le processus d'appel d'offres sur invitation pour le contrat de déneigement 2021-2023 pour les chemins municipaux ;

16. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
17. Période de questions ;
18. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

021-081

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Gaston Beaucage.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-082

Item 3 Adoption du procès-verbal du 2 août 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi du procès-verbal

Item 5 Correspondance

021-083

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 2 août 2021 jusqu'à la séance prévue en octobre 2021 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 126 212,34 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 8 854,58 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

021-084

a) Le Chœur de l'Isle d'Orléans

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Dominique Labbé il est résolu :

Que la somme de 50 \$ soit octroyée au Chœur de l'Isle d'Orléans pour l'appuyer dans la poursuite de ses activités.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-085

Item 8 **Résolution - Appui au projet pilote de naturalisation des berges de la ZIP Québec–Chaudière-Appalaches**

Attendu que la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans travaille conjointement à un projet de protection et de restauration des rives de la Municipalité ;

Attendu qu'une deuxième phase à ce projet qui permettrait de réaliser des travaux selon les priorités choisies dans la phase 1 du projet ;

Attendu que la réalisation de ces travaux est possible grâce à la contribution du Fonds d'action Saint-Laurent pour la somme de 49 500 \$ et de la contribution en services professionnels de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches pour la somme de 11 000 \$;

Attendu que ces contributions sont conditionnelles à la participation financière de la Municipalité pour la somme de 7 500 \$;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Lauréanne Dion

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte de contribuer à la phase 2 du projet de protection et de restauration des rives par le versement de la somme de 7 500 \$;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans présente une demande de subvention de 7 500 \$ à la MRC de l'Île d'Orléans dans le cadre du programme FRR. (Fonds régional de la ruralité).

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

021-086

Item 9 **Résolution - Adoption du second projet de règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que le second projet de règlement portant le numéro 021-172, intitulé « **Règlement sur le Plan d'urbanisme** » soit et est adopté ;

Que ce premier projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

Que ce second projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 10 **Avis de motion règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-172 sur le Plan d'urbanisme

021-087

Item 11 **Résolution - Adoption du second projet de règlement numéro 021-173 Zonage**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que le second projet de règlement portant le numéro 021-173, intitulé « **Règlement de zonage** » soit et est adopté ;

Que ce second projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

Que ce second projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 12 **Avis de motion règlement numéro 021-173, intitulé « Règlement de zonage »**

Patrick Morin, conseiller au siège numéro 3, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-173, intitulé « **Règlement de zonage** »

021-088

Item 13 **Résolution - Adoption du second projet de règlement numéro 021-174 Lotissement**

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q. Chap. A - 19,1) ;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 août 2021 ;

Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le 13 septembre 2021 ;

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits par la Loi et renoncent à sa lecture ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que le second projet de règlement portant le numéro 021-174, intitulé « **Règlement de lotissement** » soit et est adopté ;

Que ce second projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

Que ce second projet de règlement est déposé dans le livre des règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 14 Avis de motion règlement numéro 021-174, intitulé « Règlement de lotissement »

Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 021-174, intitulé « **Règlement de lotissement** »

021-089

Item 15 **Résolution – Autorisation processus d'appel d'offres déneigement des chemins municipaux**

Attendu que le contrat de déneigement pour les chemins municipaux s'est terminé à la fin de la saison 2020-2021 ;

Attendu qu'un nouveau contrat devra être octroyé pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 par la Municipalité ;

Attendu que conformément aux dispositions du règlement numéro 019-156 le conseil a choisi de procéder par appel d'offres sur invitation pour son octroi ;

Attendu que le conseil désigne Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier comme responsable de l'appel d'offres et Monsieur André Dion, directeur général/secrétaire-trésorier adjoint comme responsable adjoint de l'appel d'offres ;

Attendu que les membres du conseil ont été informés de l'identité des entreprises qui seront invitées et des modalités de l'appel d'offres ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin,

Il est résolu

Que le processus d'appel d'offres déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 soit autorisé ;

Que l'octroi du contrat de déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 fera l'objet d'une résolution lors d'une séance ultérieure.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 16 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 17 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 22 h 59 se termine à 23 h pour un total de 1 minute.

Item 18 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 23 h.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.